POLLUTION DE L'AIR PAR LE DIOXYDE DE SOUFRE STATION DES UTILITES

Scal Air

Valeurs limites horaire et journalière pour la protection de la végétation

Communiqué du: 25/03/2019 à 9h30

Observations:

du 24 mars 2019

Dépassement de la valeur limite horaire pour la protection de la végétation

Sur la commune du Mont Dore, dans le secteur de l'usine de Vale NC, la station située dans la zone dite des "Utilités" a mesuré, dans la soirée du 24 mars 2019, de fortes concentrations en dioxyde de soufre.

La valeur limite horaire pour la protection de la végétation (570 μg/m3 en moyenne sur 1h), a été dépassée à 21h30, avec une valeur de 791 μg/m3.

La valeur maximale horaire a été de 1012 µg/m3, mesurée à 21h45.

Le dépassement de seuil s'est terminé à 22h30, avec une valeur horaire à 516 μg/m3.

Zones concernées	Commune du Mont Dore, Usine VALE- NC, zone dite des utilités	Moyennes <u>quart-horaires</u> des concentrations en <u>SO₂</u> sur le site des Utilités le 24/03/2019
Polluant	dioxyde de soufre (SO ₂)	a 2000.0 to the second
Valeur horaire glissante (concentration) - heure d'apparition dépassement(s)	791 μg/m3 le 24/03/2019 à 21h30	1500.0 1000.0
Valeur horaire glissante (concentration) - heure de disparition dépassement(s)	516 μg/m3 le 24/03/2019 à 22h30	
Durée dépassement(s) du seuil des 570 μg/m3 en moyenne sur 1h		
Maximum horaire (concentration - heure)	1012 µg/m3 le 24/03/2019 à 21h45	
Moyenne journalière	,	
		——Valeur limite horaire pour la protection des ecosystèmes (VLHPE) : 570 μg/m3 en moyenne horaire - ICPE VALE

Conditions météorologiques et circonstances

D'après les données de Météo France (station GORO_USINE), des vents moyens à forts de 6.0 à 7.7 m/s et 11.2 m/s en rafales, de secteurs est à est/nord-est ont été observés sur le site industriel de Vale le 24 mars 2019 entre 20h et 22h

D'après les informations fournies par l'industriel, ce dépassement de seuil s'explique par un départ de feu au niveau de la benne du gâteau de soufre appartenant à l'usine d'acide.

Ces conditions correspondent à une dispersion préférentielle des émissions de SO2 vers la zone dite des "Utilités" du site de Vale.

Valeurs Limites ICPE-VALE pour la Protection de la végétation :

VLHPV - Valeur Limite Horaire pour la Protection de la végétation – ICPE VALE : 570 μg/m³ de SO₂ en moyenne sur 1h. (à ne pas dépasser plus de 9h/an)

VLJPV - Valeur Limite Journalière pour la Protection de la végétation – ICPE VALE : 230 μg/m³ de SO₂ en moyenne journalière.

Seuils et Valeurs Limites pour la protection de la santé humaine (Directive 2008/50/CE) :

SI - Seuil d'information et de recommandation : 300 $\mu g/m^3$ de SO_2 en moyenne sur 1h.

SA - Seuil d'alerte : 500 µg/m³ de SO₂ en moyenne sur 3h consécutives.

VLH – Valeur Limite Horaire : 350 $\mu \mathrm{g/m^3}$ de $\mathrm{SO_2}$ en moyenne sur 1h.

(à ne pas dépasser plus de 24 h/an)

VLJ – Valeur Limite Journalière : 125 μg/m³ de SO₂ en moyenne journalière.

(à ne pas dépasser plus de 3 jours/an)

Le SO₂ en bref:

Le dioxyde de soufre provient principalement de la combustion des carburants fossiles (charbons, fiouls...) dans les secteurs de l'industrie, et des transports. Le dioxyde de soufre est un gaz irritant, associé à une fréquence accrue des hospitalisations pour maladies respiratoires et cardiaques.

Plus d'information sur la qualité de l'air, les indices quotidiens, les bulletins de résultats: www.scalair.nc

Les données communiquées par Scal-Air peuvent faire l'objet d'une invalidation technique ultérieure